|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Temp\Temp1_ITU logo Entire package.zip\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG/13-F** |
| **11 mars 2024** |
| **Original: anglais** |
| Japon |
| POURSUITE DES TRAVAUX AU TITRE DE LARÉSOLUTION 55 (RÉV.CMR-23) |
| SOUMISSION ET PUBLICATION PAR VOIE ÉLeCTRONIQUE DESFICHES DE NOTIFICATION DES RÉSEAUX À SATELLITE |

# 1 Considérations générales

Conformément à la Résolution **908 (Rév.CMR-15)**, le Directeur du BR est chargé de mettre en œuvre une méthode électronique sans papier sécurisée pour la soumission et la publication par voie électronique des fiches de notification de réseaux à satellite et d'observations (soumission électronique).

À l'issue de la CMR-23, la Résolution **908** a été intégrée dans la Résolution **55**. En vertu de la Résolution **55 (Rév.CMR-23)**, le Directeur du BR est chargé de poursuivre l'élaboration et l'amélioration des plates-formes de soumission électronique des fiches de notification pour les réseaux à satellite, de communications électroniques et du SIRRS pour répondre aux besoins du Règlement des radiocommunications en ce qui concerne la soumission de fiches de notification pour les réseaux à satellite, la formulation d'observations sur ces fiches ainsi que la correspondance associée.

L'Administration japonaise a apporté un appui aux activités du BR par le biais d'une contribution volontaire offerte en mai 2017, aux fins de la mise en œuvre de la Résolution **908**. Depuis lors, l'Administration japonaise a apporté un appui continu à ce projet, contribué à rationaliser et à accélérer l'ensemble du processus de coordination des satellites et souhaite continuer d'appuyer les projets fondés sur la Résolution **55**.

Grâce aux efforts considérables déployés par le BR, des améliorations importantes ont été apportées au projet.

Au cours de la 26ème réunion du GCR tenue en 2019, l'Administration japonaise a proposé de faciliter la mise au point d'un système électronique encore plus efficace. Suite à cette proposition, un nouveau système de communications en ligne (communications électroniques) a été mis en place, afin de permettre aux administrations de communiquer entre elles et avec le BR à l'aide d'un même système.

Compte tenu de la proposition de l'Administration japonaise, le statut «Publiée dans la BR IFIC» a été introduit dans le système de soumission électronique mis à jour en septembre de l'année dernière. Cette mise à jour vise à corriger l'incohérence entre le statut réel des fiches de notification et le statut affiché sur les soumissions électroniques après la publication dans la BR IFIC.

Un outil d'examen en ligne appelé «Examen électronique» a été mis en place en octobre de l'année dernière pour la soumission électronique, une mesure prise par le BR en réponse à la proposition formulée par l'Administration japonaise. Grâce à cette mise à jour, les utilisateurs peuvent immédiatement voir les résultats de la validation lorsqu'ils téléchargent des données aux fins de notification, ce qui simplifie l'utilisation de l'application pour les utilisateurs.

On trouvera ci-après les trois principales mesures que l'Administration japonaise a proposées au BR à la 29ème réunion du GCR en 2022 afin de parvenir à un processus de coordination des satellites rapide et efficace:

1) intégrer les systèmes de soumission électronique et de communications électroniques, pour plus de commodité, afin de permettre aux administrations de soumettre leurs fiches de notification et de communiquer entre elles à l'aide d'un même système;

2) ouvrir le système de communications électroniques aux opérateurs de satellites, afin de faciliter la communication entre les administrations et leurs opérateurs de satellites; et

3) élaborer des applications en ligne du logiciel du BR pour les services spatiaux.

L'Administration japonaise considère que le BR a tenu compte de ces mesures dans la mise en œuvre de ce projet.

# 2 Propositions

Tout en saluant les efforts remarquables déployés par le BR pour élaborer les systèmes liés à la soumission et à la publication par voie électronique des fiches de notification des réseaux à satellite, l'Administration japonaise souhaite rappeler au BR que l'expansion du système de soumission électronique et du système de communications électroniques ainsi que la poursuite de l'amélioration du logiciel du BR pour les services spatiaux sont très importantes pour que le processus de coordination des satellites soit efficace et rapide, et notamment pour les examens et les publications menés à bien par le BR.

S'agissant de la poursuite de l'élaboration des systèmes, l'Administration japonaise souhaiterait formuler d'autres propositions fondées sur les trois mesures susmentionnées qu'elle a proposées à la 29ème réunion du GCR.

## 2.1 Intégration des systèmes de soumission électronique et de communications électroniques

La dernière mise à jour que le BR a déployée permet aux utilisateurs de basculer facilement de la correspondance par communications électroniques aux fiches de notification soumises par voie électronique. En outre, lorsque les utilisateurs soumettent des fichiers supplémentaires par le biais du système de communications électroniques, ces fichiers sont dorénavant téléchargés automatiquement dans la fiche de notification correspondante dans le système de soumission électronique. Grâce à cela, les utilisateurs peuvent désormais utiliser les deux systèmes de communications électroniques et de soumission électronique de manière intégrée. En outre, une date d'échéance est désormais jointe à la correspondance envoyée par le BR. Cela permet aux utilisateurs de vérifier facilement le délai dont ils disposent pour y répondre.

L'intégration de ces deux systèmes facilitera la soumission des fiches de notification et les interactions entre les administrations. L'Administration japonaise estime que, pour faciliter la tâche des utilisateurs, il conviendrait de procéder à l'avenir aux mises à jour nécessaires en tenant compte des demandes des utilisateurs.

## 2.2 Ouverture du système de communications électroniques aux opérateurs de satellites

L'Administration japonaise a proposé d'ouvrir le système de communications électroniques aux opérateurs de satellites de sorte que ceux-ci puissent uniquement consulter les observations formulées au sujet de leurs réseaux à satellite et leurs systèmes à satellites, afin de faciliter les communications entre les administrations et leurs opérateurs de satellites.

L'Administration japonaise demande au BR de poursuivre l'examen de la proposition et souhaite en connaître l'état d'avancement.

## 2.3 Élaboration des applications en ligne du logiciel du BR pour les services spatiaux

Comme cela a été proposé lors de réunions précédentes du GCR, l'Administration japonaise estime qu'il est avantageux de transformer le logiciel existant du BR pour les services spatiaux en applications en ligne. En particulier, les fonctions du logiciel SpaceCom devraient être mises à disposition en ligne, ce qui permettrait d'y publier des observations. L'Administration japonaise souhaiterait que le BR accélère cette transformation.

Faire du logiciel un service en ligne permettra aux utilisateurs de disposer des outils électroniques fournis par le BR sans qu'ils aient besoin d'installer le logiciel sur leur PC. De plus, les utilisateurs doivent actuellement télécharger les fichiers créés par le logiciel dans le système de soumission électronique, mais ils n'auraient plus à le faire si le logiciel était lié au système de soumission électronique.

En outre, l'Administration japonaise souligne que le BR a besoin de contributions volontaires de la part des pays membres pour faciliter l'élaboration du logiciel, comme l'a demandé instamment le Président du GCR au Directeur du BR à la 29ème réunion du GCR. Pour ce faire, outre ces contributions, il est souhaitable d'utiliser activement les systèmes connexes et de recueillir les commentaires des pays membres.

# 3 Conclusion

L'Administration japonaise demande au BR de bien vouloir poursuivre l'élaboration et l'amélioration des systèmes comme indiqué ci-dessus, conformément aux dispositions de la Résolution **55**.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_